



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## DÉCISION DU MAIRE

### CONTRAT DE FOURNITURE GAZ

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'engager un contrat de fourniture de gaz,

#### **Le Maire décide**

D'engager un contrat de fourniture gaz avec Total Energie pour les bâtiments suivants :

- Salle de la Risle située rue des Carmes
- Groupe scolaire Louis Pergaud situé Avenue de l'Europe
- Réserve Musée située 62 rue de la République
- Local VCPA situé rue Pierre de Coubertin
- Chauffe eau Stade situé rue du Pré Baron

Ce contrat est prévu pour une durée de 3 ans.

L'abonnement par bâtiment est fixé à :

- 58,04€ ht par an + la part variable de fourniture à 58€ ht sur 2025 / 53€ ht sur 2026 et 50€ ht sur 2027 pour la Salle de la Risle. La part variable distribution en vigueur à la date de signature s'élève à 42,37€ (sur la base de 2024).

- 56,09€ ht par an + la part variable de fourniture à 58€ ht sur 2025 / 53€ ht sur 2026 et 50€ ht sur 2027 pour le Groupe Scolaire Louis Pergaud. La part variable distribution en vigueur à la date de signature s'élève à 42,37€ (sur la base de 2024).

- 233,02€ ht par an + la part variable de fourniture à 58€ ht sur 2025 / 53€ ht sur 2026 et 50€ ht sur 2027 pour la réserve Musée. La part variable distribution en vigueur à la date de signature s'élève à 11,39€ (sur la base de 2024).

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 027-200077329-20250403-DEC\_0073\_2025-AU



- 306,79€ ht par an + la part variable de fourniture à 58€ ht sur 2025 / 53€ ht sur 2026 et 50€ ht sur 2027 pour le Local VCPA. La part variable distribution en vigueur à la date de signature s'élève à 11,39€ (sur la base de 2024).

- 301,44€ ht par an + la part variable de fourniture à 58€ ht sur 2025 / 53€ ht sur 2026 et 50€ ht sur 2027 pour le Chauffe eau stade. La part variable distribution en vigueur à la date de signature s'élève à 11,39€ (sur la base de 2024).

Fait à Pont-Audemer, le 3 avril 2025

Le Maire



Alexis DARMOIS